

**COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 01 OCTOBRE 2019 A 17H45 A BRENNILIS**

Étaient présents (26)

BERRIEN : Paul QUEMENER, Hubert LE LANN, Catherine MIGNOT-JAOUEN

BOLAZEC :

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Yvonne QUIMERC'H, Joseph SIMON, Josiane GUINVARC'H, Jean-Pierre BROUSTAL

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Jean-Pierre SALAÛN, Benoît MICHEL, Claire CHABANNES, Claude MOREL

LA FEUILLEE : Gérard RANNOU, Régis LE GOFF

LOPEREC : Jean-Pierre LE BIHAN, Jean-Yves CRENN, François LE LUYER

LOQUEFFRET : Marcel SALAÛN, Alain HAMON

PLOUYE : Jean-Michel SCOUARNEC, Marcel LE GUERN

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Jean LE GAC

Procurations : Marie-Pierre COANT a donné pouvoir à Paul QUEMENER, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Benoît MICHEL, Geneviève LE MAT a donné pouvoir à Jean-Michel SCOUARNEC

Excusées : Coralie JEZEQUEL, Corinne NICOLE

Secrétaire de séance : Yvonne QUIMERC'H

Ordre du jour :

- ➔ Accueil et présentation du site par Monsieur le directeur de la centrale nucléaire de Brennilis
- ➔ Fonds de concours – demandes des communes
- ➔ OPAH – Convention d'entente relative à la continuité du marché public de services « suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat »
- ➔ Questions diverses

La séance débute à 17h55

Accueil et présentation du site par Monsieur le directeur de la centrale nucléaire de Brennilis

Le président explique que le conseil communautaire a été délocalisé à la maison du Lac à Brennilis en raison de la visite des installations de la centrale par une partie des élus communautaires. Il remercie

monsieur Jean CUCCINIELLO, directeur de la centrale de Brennilis, de son accueil sur le site, de la visite et lui passe la parole.

Monsieur Jean CUCCINIELLO, remercie également les élus communautaires de leur présence et donne des éléments d'explication sur le site de la centrale et son démantèlement. Il répondra à toutes les questions qui pourront être posées. Le démantèlement se fera au cours des 20 ans à venir dont 17 années consacrées aux travaux.

La centrale est un prototype EL4 qui a été exploité pendant 18 ans. La mise à l'arrêt définitif a duré de 1985 à 1992.

Les deux-tiers des déchets radioactifs, représentant 99,90% de la radioactivité, ont été évacués dans deux centres de stockage.

Aujourd'hui, 9 chantiers de déconstruction de centrales sont en cours en France.

Ces démantèlements permettent de travailler sur la valorisation des déchets et sur l'emploi.

Le démantèlement partiel de la centrale de Brennilis est terminé, le dossier pour la nouvelle étape de démantèlement complet a été déposé en juin 2018, il est en cours d'instruction, une enquête publique aura lieu à ce sujet fin 2020. Le décret du démantèlement complet devrait intervenir en 2022 et les travaux sur le bloc réacteur devraient durer 13 ans.

La technologie qui est développée pour ces travaux est unique. La priorité est la sécurité des intervenants. Ces travaux auront un impact en terme d'emploi qui sera en priorité local.

Pour la fin des travaux, il faut donc se projeter à 20 ans, ce n'est pas facile. EDF va garder une partie du foncier et céder une autre partie s'il y a des projets. La partie foncière et le bâti de la maison du Lac ont déjà fait l'objet d'une réflexion avec un comité de pilotage d'une étude menée par Protourisme.

La rénovation du bâti de la maison du Lac est estimée à 1 million d'euros. La démolition des 600 m2 du bâtiment est estimée à 200.000 €.

La réhabilitation de la maison du lac demande d'avoir un projet, ce qui n'a pas été mis à jour par l'étude qui a été réalisée. La réflexion reste en cours.

Monsieur Jean CUCCINIELLO remercie l'assemblée de son écoute.

Fonds de concours – demandes des communes

Le président présente la demande de fonds de concours de deux communes pour les opérations suivantes :

Commune de Loqueffret

Objet	Dépenses T.T.C.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux voirie 2019 (fct)	19.937,96 €	0,00 €	19.937,96 €	9.968,98 €
Entretien véhicules et matériels techniques (fct)	3.116,71 €	0,00 €	3.116,71 €	1.558,35 €
Entretien bâtiments (fct)	4.419,79 €	0,00 €	4.419,79 €	2.209,89 €
Entretien mobilier et matériel (fct)	4.885,09 €	0,00 €	4.885,09 €	2.442,54 €
Entretien bâtiments et voiries agent technique (60% ETP) (fct)	13.817 €	0,00 €	13.817 €	6.491,28 €
Total	46.176,55€	0,00 €	46.176,55 €	22.671,04 €

Commune de Scignac

Objet	Dépenses T.T.C.	Recettes	Autofinancement	FDC sollicités
Travaux investissement voirie 2019	134.019,79 €	0,00 €	134.019,79 €	41.632,51 €
Total	134.019,79 €	0,00 €	134.019,79 €	41.632,51 €

Il fait le point sur les différentes demandes des communes cette année, 6 des 12 communes membres n'ont pas fait de demande à ce jour.

Il rappelle les conditions de versement d'un fonds de concours : il doit nécessairement avoir pour objet de financer un équipement (investissement ou fonctionnement), le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire et le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de verser les fonds de concours sollicités par les communes de Loqueffret et Scrignac.

OPAH – Convention d'entente relative à la continuité du marché public de services « suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat »

Monsieur le Président rappelle qu'un marché public de service a été signé le 10 novembre 2017 entre le syndicat mixte pour le développement du centre Finistère « pays touristique » et la société portant sur le suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur les territoires de la communauté de communes « Poher communauté », de la communauté de communes de Haute Cornouaille et de la communauté de communes « Monts d'Arrée Communauté »,

La dissolution du syndicat mixte pour le développement du centre Finistère « pays touristique » doit intervenir le 31 décembre 2019 suivant la demande des trois communautés de communes membres (Poher communauté, la communauté de communes de Haute Cornouaille et Monts d'Arrée Communauté)

Les trois collectivités sont membres du syndicat mixte pour le développement du centre Finistère « pays touristique » pour la compétence habitat notamment et en application de cette compétence, le syndicat avait pour objet de réaliser des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat mutualisées ainsi que les études qui y sont liées.

En vertu de cet objet, le syndicat a, le 10 novembre 2017, signé un marché public de services avec la société SOLIHA portant sur le suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un démarrage au 1^{er} janvier 2018 pour une période de 5 ans. Le terme du marché est ainsi prévu le 31 décembre 2022.

Considérant l'importance de la continuité du marché public de service signé avec la société SOLIHA pour les trois communautés de communes reprenant les compétences dévolues au syndicat, celles-ci se sont rapprochées afin de prévoir les conditions de continuité du marché en cours, à compter du 1^{er} janvier 2020. Il a été décidé de signer entre les trois communautés de communes une convention d'entente par laquelle il a été convenu que Poher communauté se substituerait au syndicat du marché pour permettre la continuité de celui-ci sur l'ensemble des territoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Afin de permettre la continuité du marché sur le territoire des trois communautés de communes, la convention d'entente fixe les conditions de l'entente par l'instauration notamment d'un comité de pilotage.

Ainsi, chaque partie participera aux charges du marché dans les limites des coûts induits pour son territoire tel que décrit dans la convention de telle sorte que « Poher communauté » ne percevra aucun transfert financier direct ou indirect, autre que ceux résultant de la compensation des charges inhérentes au marché.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention d'entente

Le devenir du personnel du syndicat est évoqué. Les communautés de communes doivent présenter une offre d'emploi aux deux agents sinon la répartition est réalisée par la Préfecture (souvent au prorata du nombre d'habitants). La préfecture répartira également l'actif et le passif du syndicat entre ses membres en fonction de la population.

Le temps de l'agent en charge du suivi de l'OPAH représente 20 % d'un ETP il sera réparti entre les 3 communautés de communes en fonction du nombre d'habitants.

Une proposition d'emploi de chargée d'accueil et de conseillère tourisme sera faite à un agent par la communauté de communes de Haute Cornouaille et l'agent en charge du développement touristique et du suivi de l'OPAH sera mutualisé pour les 80% restants entre les communautés de communes de Monts d'Arrée Communauté et Poher Communauté (proposition de 40% du temps Monts d'Arrée communauté et 60% du temps à Poher communauté). La discussion avec Poher communauté sur le partage du temps de travail est en cours et une convention devra intervenir pour définir les conditions de mise à disposition.

Questions diverses

SCOT du pays COB

Le président rappelle la problématique de l'état des lieux des logements vacants sur le SCOT du pays COB en cours d'élaboration. Une réunion en sous-préfecture a eu lieu à ce sujet.

Cet état des lieux est à vérifier avec le fichier transmis par le pays COB à chaque commune cette semaine. Il faut définir au plus près le nombre de logements vacants donc bien vérifier la liste de logements vacants inscrits sur le fichier reçu et renvoyer le document revu au pays COB pour intégration des nouvelles données ajustées et ceci avant la fin du mois d'octobre.

La séance se termine à 19 heures 10